



Charte internationale de la diversité et de l'inclusion

Décembre 2018

1 Notre vision

Nous voulons former une entreprise composée de collaborateurs qui reflètent et contribuent à la diversité des populations et des pays au sein desquels nous développons nos activités.

Chez CWT, ce sont nos collaborateurs et notre culture qui font la différence, auprès de nos clients, auprès de nos communautés et sur notre lieu de travail. Dans notre Groupe international comptant plus de 18 000 collaborateurs, chaque personne apporte ses idées, ses convictions et ses compétences façonnées par l'héritage, l'expérience et la culture qui lui sont propres. Nous considérons cette diversité comme notre ressource la plus importante : elle nous permet de relier les personnes entre elles et de favoriser la réussite de notre entreprise. C'est pourquoi nous souhaitons créer un environnement où tous les salariés se sentent vraiment inclus et respectés.

2 Notre définition de la diversité et de l'inclusion

L'une des approches de CWT pour mettre en avant ses valeurs d'intégrité, d'esprit d'entreprise, d'esprit d'équipe et de passion, c'est de promouvoir activement la diversité et l'inclusion.

Chez CWT, **la diversité** recouvre les dimensions suivantes : la culture, le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, les croyances religieuses, la diversité générationnelle, les compétences, l'état civil, la situation de famille, l'éducation, l'expérience, les aptitudes et les handicaps. En comprenant et en tirant parti des différentes dimensions de la diversité au sein de notre personnel, nous encourageons l'autonomisation, la collaboration et l'innovation nécessaires pour être leader mondial dans notre secteur.

L'inclusion implique de favoriser le respect et l'esprit d'équipe sur le lieu de travail, d'accepter et de tirer parti de l'essence multiculturelle de l'entreprise et d'offrir des chances égales à tous les talents.

3 Engagements et principes

En tant que signataire du Pacte mondial de l'ONU (UNGC en anglais) depuis 2012, CWT soutient l'ensemble des dix principes du pacte, en particulier les points suivants relatifs à la diversité et à l'inclusion :



Principe 1 - Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

Principe 2 - Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

Principe 6 - Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

CWT est également signataire du texte de l'ONU sur les 7 « Principes d'autonomisation des femmes - Pour l'entreprise aussi, l'égalité est essentielle » :

- 1- Avoir une équipe dirigeante favorable à l'égalité des sexes au plus haut niveau des entreprises
- 2- Traiter les hommes et les femmes de manière équitable au travail : respecter et soutenir les droits de l'homme et la non-discrimination
- 3- Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs des deux sexes
- 4- Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des deux sexes
- 5- Mettre en œuvre des pratiques de développement, de marketing et au sein de la chaîne de valeur permettant d'autonomiser les femmes
- 6- Promouvoir l'égalité grâce à des initiatives au sein des communautés
- 7- Mesurer et publier les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes

En outre, le Code d'éthique professionnelle et de conduite de CWT expose les grandes lignes de notre engagement à promouvoir l'inclusion et à respecter la diversité de nos collaborateurs.

4 Nos objectifs

Pour renforcer davantage sa culture d'inclusion et entretenir l'égalité des sexes, CWT s'engage à :

- Soutenir le Pacte mondial et les Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU en les intégrant dans ses opérations
- Développer un environnement de travail inclusif, sans discrimination, et ce à toutes les étapes du parcours professionnel, notamment :
 - Le recrutement externe et la mobilité interne
 - La gestion des talents et de la performance
 - La gestion des plans de succession
 - La formation, l'apprentissage et le développement
- Fournir des opportunités de formation afin d'encourager les comportements inclusifs et de favoriser l'égalité des sexes
- Améliorer la représentation de la diversité au sein du personnel CWT, tout particulièrement au niveau de la Direction
- Adopter une approche inclusive dans le cadre du développement de ses activités et de ses produits
- Veiller à ce que les dirigeants de la Société soient exemplaires en matière de gestion de la diversité et de l'inclusion
- Mesurer et communiquer les progrès réalisés chaque année

5 Périmètre et portée

Cette charte s'applique à tous les collaborateurs dans le monde entier. Chacun d'eux est chargé d'appliquer en autonomie les éléments de la charte dans ses activités professionnelles quotidiennes et dans ses relations avec tous les acteurs de notre entreprise.

Nous encourageons la vigilance dans la surveillance des conduites inappropriées sur le lieu de travail. Nous engageons nos collaborateurs à signaler, conformément aux lois et réglementations locales en vigueur, tout comportement inapproprié à leur manager, au directeur RH ou à notre service d'assistance dédié aux problèmes d'éthique, la « Ethics Helpline ».

6 Gouvernance et responsabilité

La stratégie et la vision de CWT en la matière sont gérées et mises en œuvre par le groupe de travail global « diversité et l'inclusion », avec l'appui des membres de l'équipe de Direction.